## **SOMMAIRE**

Principales abréviations	VII
Préface	XV
INTRODUCTION	
1 <sup>e</sup> PARTIE. LES DÉFINITIONS EXCLUSIVEMENT SUBSTANT L'AUTORITÉ DES RÈGLES DE CONFLIT DE LOIS	
TITRE 1. L'AUTORITÉ DÉFINIE SELON LA VALEUR DES RÈGLES Objectif	
Chapitre 1. La valeur des règles désignées, critère de l'autorité des règ	
Chapitre 2. La valeur des règles substantielles du for, critère de l'autor de conflit de lois	rité des règles
TITRE 2. L'AUTORITÉ DÉFINIE SELON LA LIBRE DISPONIBILITÉ : SUBJECTIFS	
Chapitre 1. Présentation du critère de la libre disponibilité des dro litigieux	97 lité du droit
2° PARTIE. UNE REDÉFINITION PARTIELLEMENT SUBSTAN L'AUTORITÉ DES RÈGLES DE CONFLIT DE LOIS	NTIELLE DE
TITRE 1. IDENTIFICATION DES QUESTIONS DE DROIT INSUSCE REGLEMENTATION PRIVÉE	
Chapitre 1. La distinction entre être et avoir et la volonté individuelle Chapitre 2. La distinction entre obligation et devoir et la volonté indi	

TITRE 2. CONSÉQUENCES SUR L'AUTORITÉ DES RÈGLES DE CONFLIT DE LOIS
Chapitre 1. Recherche de la signification, en conflit de lois, de l'impossible réglementation privée de certaines questions de droit
CONCLUSION
Bibliographie401
Index alphabétique439
Table des matières